

ARRETE PREF/DCL/BRE/2024/0445
fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de CHICHERY

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0390 du 14 septembre 2023 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2024/0150 du 15 février 2024 portant convocation des électeurs de la commune de CHICHERY en vue des élections municipales partielles complémentaires ;

Vu les candidatures enregistrées ;

Vu les résultats du 1^{er} tour du scurтин du 7 avril 2024 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} : – La liste des candidats en vue du 2^{ème} tour du 14 avril 2024 des élections municipales complémentaires dans la commune de CHICHERY est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : – La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne et la première adjointe de la commune de CHICHERY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : – Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à AUXERRE, le 11 AVR. 2024

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Pauline GIRARDOT



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**BUREAU DES RÉGLEMENTATIONS
ET DES ÉLECTIONS**

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2024/0445

**Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de CHICHERY**

Élections municipales complémentaires 2^{ème} tour du 14 avril 2024

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Candidature groupée menée par Monsieur Patrick DEBIASTRE :

- Monsieur Fabien BONNEFILLE
- Monsieur Patrick DEBIASTRE
- Monsieur Alain ERGO
- Monsieur Thierry PEZON
- Monsieur Etienne RAIGNAULT
- Madame Léa SANCHEZ
- Madame Christelle TISSERAND

Candidature individuelle:

- Monsieur Jean-Christophe PIGEON

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,

Pauline GIRARDOT